



SARL CABINET GOUVERITH EXPERTISE COMPTABLE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Jérôme GOUVERITH
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

8 Parc d'Activités de Doaren Molac
56610 ARRADON
Tél : 02 97 01 03 54
Fax : 02 97 01 05 92

ASSOCIATION AFCA 12 M JI France
Association déclarée
Siège social : 2 Place de la Garenne
56000 VANNES
SIRET 750 576 316 00012 – APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2013
(Période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013)**

Aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association AFCA 12 M JI France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons

collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

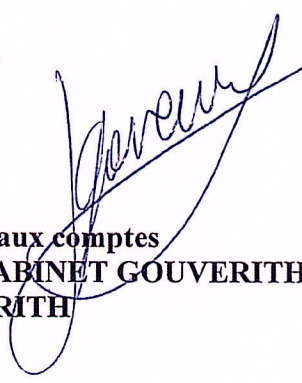
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire sur la situation financière et les comptes annuels.

A Arradon,
Le 05 juin 2014


**Le Commissaire aux comptes
Pour la SARL CABINET GOUVERITH
Jérôme GOUVERITH**

AFCA 12MJ France

		BILAN ACTIF			BILAN PASSIF	
		2013		2012		
		BRUT	AMORT	NET	NET	
IMMOBILISATIONS BATEAU ET MATERIELS ORDINATEUR		612 498 899	67 565 204	544 933 695	7 661 340 657	263 639 247 752 94 064
IMMOBILISATIONS EN COURS						64 827 90 311 49 649
AUTRES CREANCES						-40 834 <u>564 620</u>
<u>BNP</u>		19 542		19 542	55 281	550
TOTAL ACTIF		632 939	67 769	565 170	403 599	565 170
						403 599


 Jérôme GOUVERITH
 Commissaire aux comptes

AFCA 12MJ France

COMPTE DE RESULTAT	2013	2012
<u>PRODUITS</u>		
DONS	50 000	199 965
COTISATIONS	7 217	4 250
SUBVENTIONS SALONS	10 000	25 000
ETALEMENT SUBVENTION INVESTISSEMENT	26 079	
ETALEMENT DONS DEDIES INVESTISSEMENT	9 901	
AUTRES PRODUITS	42	
TOTAL DES PRODUITS	<u>103 240</u>	<u>229 215</u>
<u>CHARGES</u>		
FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT BATEAU	11 618	336
STATIONNEMENT		897
ENTRETIEN BATEAU	19 662	
ASSURANCES	6 715	556
PUBLICITE	13 866	3 138
DIVERS	289	381
NAUTIC	23 273	23 375
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 534	
FRAIS BANCAIRES	704	405
COTISATIONS	1 304	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	65 106	1 315
AUTRES CHARGES	4	
TOTAL DES CHARGES	<u>144 074</u>	<u>30 067</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	-40 834	199 148


Jérôme GOUVERITH
 Commissaire aux comptes

AFCA 2013

L'exercice clôturé au 31 décembre 2013 présente un total de bilan de 565 170 euros et dégage un résultat de -40 834 euros.

La présente annexe fait partie intégrante du bilan et du compte de résultat de l'association AFCA.

Faits caractéristiques de l'exercice

les travaux de restauration du voilier France sont terminés.
le bateau a été mis à l'eau début mai.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le Plan comptable général.
Les règles et méthodes comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de la continuité d'exploitation, de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et de la non compensaton.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilisation
le bateau est amorti sur 7 ans
les voiles sont amorties sur 3 ans
le divers matériel est amorti sur 5 ans

créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur de réalisation.

subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont rapportées au résultat sur la même durée que l'amortissement du bateau soit 7 ans.

dons dédiés à l'investissement

Les dons dédiés a l'investissements sont rapportés au résultat sur la même durée que l'amortissement du bateau soit 7 ans.

 Jérôme GOUVERITH
Commissaire aux comptes